



Avenant a un compromis de vente

Par **danimari**, le **05/02/2008 à 14:36**

je recherche un renseignement au sujet d'un avenant reçu après signature d'un compromis de vente ; bien que celui soit daté au jour du compromis- il nous ai arrivé au courrier avec une note de bien vouloir signer et de le ramener; cet avenant nous spécifiait qu'il n'y avait pas de dommage ouvrage comme stipulé dans le compromis de vente de la maison mais juste une decennale - je spécifie que l'avenant était juste signé de la vendeuse pas de son mari ; nous avons fait une photocopie ; et l'avons renvoyé également en courrier simple; et ce n'est qu'après réflexion et su que cette maison récente avait été faite en grande partie par le propriétaire en personne; nous avons donc envoyé un courrier pour nous désister de cette affaire ; depuis la maison a été vendu et les proprétaires nous ont fait une aassignation au tribunal de grand instance pour dommage et intérêt; nous pensions que nous étions dans nos bons droit puisqu'il nous semblait que cet avenant aurait du nous etre parvenu en courrier recommandé avec ar nous donnant 7 de réflexions supplémentaire quant pensez vous??